

Bulletin d'histoire politique

Les procédés discursifs relatifs à l'engagement civique présents dans La Bonne parole, 1939-1951

Marilyne Brisebois



Volume 18, Number 2, Winter 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054810ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054810ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brisebois, M. (2010). Les procédés discursifs relatifs à l'engagement civique présents dans La Bonne parole, 1939-1951. *Bulletin d'histoire politique*, 18(2), 205–215. <https://doi.org/10.7202/1054810ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2010

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les procédés discursifs relatifs à l'engagement civique présents dans *La Bonne parole*, 1939-1951

Marilyne Brisebois

Dans l'historiographie québécoise, la Seconde Guerre mondiale reste un intermède permettant aux femmes une certaine émancipation. Cet événement les conduit à s'impliquer dans la sphère publique, notamment par l'enrôlement dans l'Armée canadienne et le travail civil dans les usines de guerre. Les femmes sont appelées à remplacer les engagés, à occuper les nouveaux emplois créés par les impératifs de l'économie de guerre tout en augmentant leur production domestique¹. La participation des ménagères est alors considérée comme essentielle pour soutenir l'économie du pays. Par des campagnes de publicité, le gouvernement fédéral associe les consommatrices au contrôle de l'inflation². Cette stratégie renforce le consensus social relatif à l'effort de guerre, impliquant davantage les femmes dans la victoire³. Le travail en usine et les efforts pour adapter la consommation au contexte représentent ainsi un nouvel engagement civique pour elles.

Afin de mobiliser le plus de ménagères possible et d'encadrer leur engagement, le gouvernement canadien profite des ressources que représentent les différentes associations féminines, notamment la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB). Ainsi, cette association, par son organe de presse *La Bonne Parole*, a contribué à répandre une représentation de l'engagement féminin.

Cet article s'intéresse au discours de *La Bonne Parole* exhortant les femmes à faire leur effort de guerre sur le front domestique, en agissant notamment sur l'économie. La FNSJB étant une organisation conventionnelle ayant des revendications féminines relativement modérées⁴, il est supposé que l'engagement prôné passerait essentiellement par la consommation. Communément, ce sont les femmes qui administrent le budget du ménage et voient au bien-être de la famille⁵ et c'est dans cette optique que l'engagement civique peut cadrer dans le rôle conventionnel⁶ féminin. De plus, il est intéressant de relever l'impact de la fin de la guerre sur ces

discours. Ainsi, entre le début de la guerre en 1939 et l'année 1951, date de l'abandon de la dernière mesure de contrôle économique imposée par le fédéral⁷, les procédés discursifs relatifs à l'engagement civique sont relevés dans *La Bonne Parole*.

L'engagement civique des ménagères est peu étudié au Canada et au Québec et il semble que ce soit un sujet d'étude plutôt américain et européen. Dans la foulée des nouvelles études combinant des catégories d'analyse telles que le genre, la classe sociale et l'origine culturelle, certaines auteures se sont récemment penchées sur l'engagement civique des ménagères canadiennes⁸. Étonnamment, la période de la Seconde Guerre mondiale est très peu abordée, les études se concentrant particulièrement sur la période de l'après-guerre et s'intéressant notamment à l'idéal domestique qui y est véhiculé.

La FNSJB semble avoir un discours ambivalent au sujet de l'engagement féminin sur le front domestique. Tout en prônant le modèle conventionnel féminin qui valorise l'engagement civique des femmes par la consommation, cette association soutient modérément les nouvelles réalités auxquelles les femmes sont confrontées. Cependant, cet appui diminue de manière importante avec la fin du conflit.

Un engagement qui cadre dans le modèle conventionnel féminin

La FNSJB a un discours relevant de l'idéal domestique féminin : ses prises de positions au sujet de certains dossiers ainsi que l'engagement civique prôné dans les pages de sa revue le démontrent. Cet idéal oriente de manière significative ses discours sur l'engagement. Les valeurs véhiculées sont nettement conventionnelles, tout en étant liées au contexte de guerre.

À travers sa revue, la Fédération participe à un discours général sur le rôle social des femmes. Ce discours semble être particulièrement présent dans ce contexte de guerre où les rôles sociaux sont bouleversés. Il y a donc une perte de repères et conséquemment, une volonté de rétablir la consonance⁹ présente dans le contexte d'avant-guerre¹⁰. Cette consonance se manifeste par une cohérence entre les valeurs individuelles et l'entourage. Il arrive parfois qu'elle cesse et l'individu se retrouve en situation de dissonance. Il cherche donc à rétablir la consonance en adaptant ses valeurs à une nouvelle réalité ou en se convertissant à d'autres valeurs.

Cette volonté de rétablir la consonance relève d'une certaine vision du monde largement répandue et partagée, visible par la défense de principes et de valeurs conventionnels qui sont chamboulés dans ce contexte de guerre. Cette conception du monde est centrée sur le rôle de la ménagère, rôle d'épouse et de mère à temps plein. Elle est claire notamment lorsque la Fédération se prononce contre la campagne de recrutement de l'armée féminine. Ainsi, selon elle, l'engagement militaire, engagement citoyen

masculin par excellence, entre en contradiction avec la nature profonde de la femme. Fidèle à ses principes, la FNSJB s'est positionnée contre ce recrutement¹¹, faisant en outre référence à une volonté qui semble émaner des membres elles-mêmes. Ainsi, «vous avez cru, mesdames, que la Canadienne-française [...] rendrait de plus grands services à la Patrie par son inaltérable fidélité à sa vocation maternelle, à sa tâche familiale, à sa mission d'éducatrice et de technicienne en valeurs humaines»¹². Des valeurs associées à la féminité sont donc véhiculées, soit la douceur, l'humilité et la charité.

Une valeur semble néanmoins ressortir plus que les autres : le dévouement. Cet aspect de l'engagement est particulièrement important. En conséquence, il est constamment fait référence à cette notion. Ce renvoi fréquent au dévouement permet de percevoir l'engagement civique féminin comme relevant de l'éthique de responsabilité, tout en relevant aussi de l'éthique de conviction¹³. Ces concepts permettent d'établir les règles qui sous-tendent l'action politique. Ainsi, tout individu est régi par l'éthique de conviction *et* de responsabilité. Aussi, le sens du devoir peut être associé à la charité, valeur chrétienne défendue par la Fédération. Il est possible de dire que la religion est d'abord la base de ce mouvement et de cet engagement, le ciment entre les individus impliqués. C'est donc une base de conviction, de passion. Les bases chrétiennes de l'engagement sont visibles pendant la guerre car elles véhiculent dans *La Bonne Parole*¹⁴ les valeurs de paix, de justice et de charité.

Néanmoins, dans ce contexte particulier, l'accent est surtout mis sur l'éthique de responsabilité. On peut percevoir l'éthique de responsabilité dans l'explication de ce qui est appelé le «sens social». Ce dernier consiste notamment en «la compréhension des problèmes qui concernent les hommes vivant en société; [et en] l'acceptation des devoirs»¹⁵ qui en résultent. Ce sens social guide tout engagement civique féminin au sein de la Fédération. Il représente une valeur commune aux membres et n'est donc pas particulier à l'effort de guerre. Toutefois, ce sens du devoir est exacerbé par le fort patriotisme de cette période. Il est donc différent de celui qui serait lié à l'éthique de conviction par son lien avec la religion. En conséquence, il y a une forme de glissement de la passion vers la raison et la responsabilisation. Il semble que l'engagement civique tel que véhiculé dans les pages de *La Bonne Parole* relève à la fois de l'éthique de conviction et de responsabilité, sans qu'il y ait contradiction entre les deux. Ces éléments sont présents tour à tour, parfois en même temps.

Le rationnement semble être l'élément déclencheur, l'amorce de cet engagement. En ce sens, il est révélateur de constater que les premiers textes stimulant l'engagement civique des ménagères apparaissent en 1941, année de l'application du contrôle économique. Cet engagement, d'abord lié au modèle conventionnel féminin, est aussi lié à des valeurs

propres à la guerre. Ainsi, les notions de patriotisme, de responsabilité et de devoir citoyen sont mises de l'avant. La consommation, qui entre dans la sphère domestique, est le principal vecteur d'engagement civique féminin prôné par la FNSJB dans le cadre de l'effort de guerre. Il est en consonance avec l'idéal de la femme véhiculé par *La Bonne Parole*. Les femmes, gestionnaires de la vie quotidienne, doivent être économes en privilégiant les « achats chez nous ». Ainsi, « c'est un truisme que de dire que la femme est la première à se ressentir des fluctuations économiques, car c'est elle qui, dans la très grande majorité des cas, fait les achats et c'est elle qui a l'administration d'une forte partie sinon de la totalité du budget familial »¹⁶. Dans cette optique, un appui important est donné aux campagnes de souscription en faveur de l'achat de Bons de la Victoire. Plusieurs moyens sont mis de l'avant pour préserver la stabilité économique du pays, ramenant cependant toutes les actions féminines à un seul objectif : combattre l'inflation. De plus, les valeurs véhiculées sont relatives à l'économie. Ainsi, on parle de prévoyance, allant jusqu'à comparer la gestion domestique à la gestion d'un gouvernement, la ménagère étant plus d'un ministre à la fois¹⁷. Il reste que cet engagement repose essentiellement sur des réseaux importants de solidarité, parfois mis en lumière dans les discours de *La Bonne Parole*.

La notion de *social capital*¹⁸ peut être associée à l'engagement civique féminin tel que véhiculé dans *La Bonne Parole*. Ce concept représente le développement de l'engagement, figuré par les notions de solidarité, de réciprocité et est lié au principe de *réseautage*. Ces réseaux de connaissances partageant des valeurs et des objectifs communs permettent l'engagement civique et favorisent une cohésion sociale. Ce capital est d'abord présent à travers l'engagement des femmes comme membres de la Fédération en tout temps. Il l'est d'autant plus dans un contexte de guerre, moment où les valeurs civiques de patriotisme et de solidarité sont particulièrement mises de l'avant. Des réseaux tant formels qu'informels se forment. Les premiers sont facilement identifiables et représentés par les divers organismes liés à l'effort de guerre tel le Bureau des Consommateurs. La notion de réseaux informels est visible particulièrement dans les moyens mis de l'avant par la Fédération lorsqu'elle aborde le rationnement. Ainsi, elle rappelle aux ménagères « l'importance de [se] rattacher à de bonnes maisons d'épicerie et de boucherie dirigées par les nôtres »¹⁹ car « comme chacun est porté à aider d'abord les siens, chaque marchand favorisera alors presque inconsciemment les clients de sa propre nationalité avant les autres »²⁰. Les femmes doivent s'organiser en réseaux afin de s'assurer un approvisionnement sûr peu importe les événements. Un autre exemple de réseau informel dont *La Bonne Parole* fait état est le « système des blocs ». Ce système est perçu comme un moyen de joindre le plus de femmes possible afin de résoudre les problèmes de rationnement. C'est

l'organisation d'un véritable réseau structuré d'entraide qui prend forme. Cette organisation « recrute pour chaque groupe de familles, une femme ou chef de bloc responsable, qui se chargera de distribuer à ces familles les informations ou les appels à leur bonne volonté qu'il est de leur intérêt de recevoir. C'est un vaste réseau de communication, un moyen de se parler qui reliera l'élément féminin de la ville, par un système de Responsabilité sociale et d'entr'aide²¹ ».

Ce réseau est une manifestation concrète du concept de *social capital* car il est fondé sur la confiance et la réciprocité des ménagères. Il permet de répondre au besoin important de logements, problème criant à cette époque. En ce sens, la Fédération peut savoir « sans enquêtes coûteuses combien [il y a] de familles mal logées à Montréal, combien d'enfant que la mère doit laisser seuls pendant qu'elle va au travail »²² et ainsi organiser son action. L'acquisition de *social capital* permet l'engagement civique et vice-versa. Cette manière d'organiser l'entraide est basée sur des solidarités féminines, les ménagères agissant sur des éléments qui les touchent directement.

Un compromis avec de nouvelles réalités féminines

Dans un autre ordre d'idées, il semble que la Fédération soit plus nuancée dans ses positions au sujet de certains dossiers. Il est évident que ses membres doivent composer avec de nouvelles réalités féminines, telles l'acquisition de nouveaux droits civiques au niveau provincial et le travail féminin. Ainsi, leur position s'affine en fonction de ces réalités, qui ont parfois été modelées par certaines revendications faites par l'association elle-même. Dans son organe de presse, la Fédération ne cesse pas de célébrer le modèle conventionnel féminin, mais son discours est nuancé et elle prône un élargissement important de l'action féminine dans la sphère publique. Ainsi, la valorisation du modèle conventionnel de la ménagère n'implique pas nécessairement que la FNSJB conçoive l'engagement féminin limité à la sphère privée, et ce n'est pas une contradiction du discours. Cet élargissement passe par plusieurs éléments se distinguant par l'importance qu'ils prennent dans les pages de la revue et représentant une volonté d'ajustement à de nouvelles réalités.

L'obtention de droits politiques représente l'aboutissement de plusieurs années de revendications, de luttes féminines et féministes. Étant donné le niveau important d'implication de la Fédération dans cette lutte, cet élément représente un rétablissement de la consonance avec le contexte ambiant. En effet, c'est dans le but de défendre une vision complémentaire des rôles sociaux et sexuels que ces revendications ont été faites. À l'image des rapports au sein de la famille où, bien que l'autorité paternelle soit importante, il y a complémentarité des rôles, le rôle domestique des

femmes doit s'étendre à la société pour compléter celui des hommes. Le droit de vote est alors vu comme un élargissement des « bornes du champ de l'action sociale féminine », un « témoignage de confiance »²³ par celles qui le revendiquent. La directrice de la revue mentionne que ce nouveau droit est surtout associé à de nouvelles responsabilités, tout en abordant les caractéristiques féminines qui sont appelées à se manifester à travers la mise en application de ce droit. Elle parle alors d'intelligence, d'honnêteté et de jugement caractérisant le sexe féminin. Ainsi, en étendant le champ d'action social féminin au domaine de la politique, une « épuration » et une « réhabilitation » de cet élément se fait. En ce sens, il est révélateur de noter que la femme « saura prévenir [la société] des maux et des fléaux qu'elle seule connaît car c'est elle qui a la garde immédiate de la maison, dont elle voit les affaissements, et des enfants, dont elle devine les sollicitations et les faiblesses ». L'orientation conventionnelle du discours est donc manifeste, particulièrement lorsque l'auteure aborde l'idée que la femme peut maintenant exercer « ses qualités particulières » dans toutes les sphères. La notion de bien commun est ici importante, ce qui permet d'affirmer que cet engagement politique relève de l'éthique de responsabilité. La nuance du discours se situe dans le fait que cet élargissement à la sphère publique permet à la femme de mieux réaliser son rôle naturel de mère, en veillant au bien-être collectif par un choix judicieux des chefs politiques.

Avant la guerre, le corporatisme social avait suscité beaucoup d'engouement de la part de l'Action catholique spécialisée²⁴. C'est en fait avec la fin des années 1930 et la première moitié des années 1940 que le premier mouvement coopératif de consommation viable apparaît au Québec²⁵. Cet engouement est très présent dans le discours de la FNSJB. En effet, plusieurs textes au sujet de la première coopérative de consommation fondée à Montréal, *La Familiare*, sont publiés afin d'encourager l'implication féminine dans le mouvement coopératif. Dans ces textes, l'action féminine est directement encouragée. Cette action est aussi valorisée en vertu d'un argumentaire lié à l'idéal domestique, la consommation entrant dans le rôle conventionnel féminin. Toutefois, une participation à la vie publique est recommandée. Ainsi, les femmes sont appelées à revendiquer des mesures d'aide pour les coopératives au niveau du gouvernement fédéral, en un sens à devenir des actrices politiques²⁶. Ce discours est donc nuancé, visant un élargissement de l'action féminine à la sphère publique, tout en cadrant dans le modèle conventionnel. Les limites de la sphère domestique sont donc repoussées.

De plus, une dimension internationale est donnée à cette action féminine. C'est un moyen de préserver la paix : quand « la majorité des consommateurs du monde seront devenus des coopérateurs il n'y aura plus de guerre »²⁷. Elle dépasse donc largement le cadre privé, ses répercussions se

manifestant à une plus grande échelle. Cet élément est aussi lié à l'éthique de responsabilité, présente dans le discours sur les coopératives de consommation. Ainsi, la coopérative est la seule organisation capable de capter le pouvoir d'achat des consommateurs et de le mettre au service du bien commun²⁸. Les principes coopératifs sont aussi une nuance au discours conventionnel de la Fédération. En effet, il semble que ce ne soit pas une vision complémentaire des rôles masculins et féminins qui soit valorisée, mais bien une notion d'égalité. Ainsi, « dans une coopérative la femme a toujours été considérée l'égle de l'homme sans qu'elle ait besoin de revendiquer ses droits. Elle a droit de vote, elle a les mêmes obligations et les mêmes privilèges que les hommes »²⁹. Cependant, ce discours sur les coopératives de consommation semble disparaître de *La Bonne Parole* dans l'après-guerre immédiat. Cet élément s'explique notamment par le fait qu'à cette période, ces coopératives vivent une situation difficile qui mène à la disparition de plusieurs d'entre elles³⁰.

La Fédération est composée de plusieurs associations affiliées et collaboratrices. L'existence de structures de rémanence³¹ liées à l'action féminine est donc claire. On entend par structures de rémanence le glissement de l'engagement, lorsque la situation évolue, vers d'autres formes d'engagement (organisations). Elles permettent de voir une certaine logique de l'engagement. Bien que ce soit un engagement lié au rôle conventionnel féminin, il est intéressant de relever que la consommation permet en fait un lien entre les sphères privée et publique. Ainsi, la Fédération encourage une forme d'action publique par cette valorisation de l'activisme consommateur. Les différents comités de guerre, soit le Comité consultatif féminin du Comité national des finances de guerre et le Bureau des consommateurs, sont les principales instances officielles avec lesquelles la Fédération et ses membres collaborent. Dans ces organisations, on retrouve des femmes connues pour leurs implications dans différentes associations et au niveau de différentes causes féminines (Claire K. Casgrain, Yvonne Letellier de Saint-Just). Ces femmes acquièrent du capital militant qu'elles appliquent dans d'autres associations. Ce capital consiste essentiellement en savoirs et savoir-faire organisationnels applicables à d'autres situations, permettant de maintenir l'engagement féminin dans plus d'une organisation à la fois.

L'Association des Consommateurs Canadiens, perçue par la Fédération comme « un instrument efficace pour le succès [des revendications féminines] en vue d'un abaissement du coût de la vie »³², permet de donner plus de poids aux exigences faites par les femmes au gouvernement fédéral. C'est donc un outil d'action publique et politique. Bien que ce soit une organisation cadrant dans l'idéal domestique, son action publique élargit le rôle conventionnel féminin. Cette structure d'engagement devient un groupe de pression ayant un certain poids face au gouvernement fédéral

après la guerre. Sa fondation, en septembre 1947, est d'ailleurs relevée dans les pages de *La Bonne Parole*³³. En outre, la filiation qui est faite avec le service de consommateurs, actif pendant la guerre, la rend légitime. En effet, par cette filiation, l'appui du gouvernement fédéral semble tacite³⁴. Cette association est présentée comme « une initiative excellente fondée sur les fructueux résultats obtenus pendant la guerre par le service des consommateurs de la Commission des Prix, lequel a montré, hors de tout doute, que l'action féminine collective peut avoir la meilleure influence en vue du bien-être économique et social »³⁵. Fondée dans une logique de revendications adressées au gouvernement fédéral, elle officialise le rôle public des femmes comme consommatrices. Ces actions de revendications sur la place publique mènent, ultimement, à un élargissement du rôle féminin et de leur citoyenneté.

Au sujet du travail féminin, la Fédération a une position nuancée. Il est évident qu'elle doit composer avec cette réalité, qui n'est cependant pas nouvelle. En effet, les membres sont conscientes que le travail féminin est une réalité conséquente, selon Laure Hurteau, à la Première Guerre mondiale. Il semble que cette auteure ait une opinion plutôt positive du travail féminin, affirmant que c'est une « activité qui ne serait encore qu'au début de son évolution, mais dont on peut, néanmoins, augurer beaucoup »³⁶. Le statut de travailleuse confère ainsi à la femme un rôle social nouveau, sans qu'elle ait abandonné son rôle de mère, d'épouse et d'éducatrice³⁷. Les femmes ont donc le devoir de surveiller les transformations sociales apportées par ce contexte particulier, « pour [leur] propre bien-être et pour l'avancement de la société »³⁸. Malgré ces textes plus réalistes que favorables sur le travail féminin, une position de principe clairement réprobatoire est affirmée³⁹.

L'ambiguïté du discours relatif au travail féminin est donc très visible. Même dans ce contexte de guerre où l'accent est mis sur l'engagement civique, le travail en usine n'est jamais directement encouragé. Les textes mentionnent son existence comme un fait établi et la Fédération prend position dans le but de revendiquer des mesures de contrôle des conditions de travail. Cet appui tire ses racines des principes chrétiens à l'origine de la création de l'organisme et appliqués aux domaines de la charité, de l'éducation, de la vie économique et sociale⁴⁰. Ainsi, dans le but avoué d'« aider, soutenir, défendre la famille », une législation du travail féminin est revendiquée⁴¹. La Fédération est consciente de cette ambivalence de son discours, laissant Marie Gérin-Lajoie affirmer que toutes les activités entreprises par la Fédération « dans le domaine des réformes légales ou économiques [ont] toujours [eu] comme objet d'aider la femme à mieux remplir sa vocation propre »⁴². La publication de plusieurs textes cautionne ces prises de position nuancées. Un dernier élément est révélateur de cette acceptation de nouvelles réalités féminines,

malgré la volonté de valoriser l'idéal domestique : l'appui constant que la Fédération offre à plusieurs associations de travailleuses qui lui sont affiliées⁴³.

* * *

Il semble que le discours de la Fédération au sujet de l'engagement civique des ménagères sur le front domestique pendant la Deuxième Guerre soit ambivalent. Elle favorise un engagement cadrant dans le modèle féminin conventionnel, notamment à travers la consommation, tout en appuyant des nouvelles valeurs et idées. Puisque cette analyse se penche sur le discours de la Fédération dans son organe de presse, c'est une trajectoire organisationnelle qui est relevée. La guerre est une période particulièrement intense d'action civique, mais l'événement en soi reste en filigrane des discours. Cet élément est visible par la diminution importante de références à l'engagement dans les pages de la revue après 1945. Il semble que cet événement ne préoccupe pas particulièrement les membres. En effet, il n'en est pas fait mention systématiquement. La vie quotidienne continue et c'est à ce niveau que se penchent les discours. Il est en ce sens révélateur de constater qu'il est fait mention de l'entrée en guerre du Canada seulement par la création d'un nouveau comité de la Croix-Rouge⁴⁴ affilié à la Fédération. Il est aussi pertinent de s'interroger sur le glissement de l'éthique de conviction vers l'éthique de responsabilité pendant la guerre. Il semble en outre que ce glissement se maintienne et que l'éthique de responsabilité soit de plus en plus visible dans les discours de la Fédération dans l'après-guerre.

Notes et références

1. Louise Vandelac, *Du travail et de l'amour*, Montréal, Saint-Martin, 1985, 418 p., p. 94.
2. Yves Tremblay, «La consommation bridée: Contrôle des prix et rationnement durant la Deuxième Guerre mondiale», *RHAF*, vol. 58, n° 4, printemps 2005, p. 589.
3. Tremblay, *loc. cit.*, p. 590.
4. Karine Hébert, «Une organisation maternaliste au Québec, La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste pour le droit de vote des femmes», *RHAF*, vol. 52, n° 3, hiver 1999, p. 315-344.
5. Vandelac, *op. cit.*, p. 98-133; Denyse Baillargeon, *Ménagères en temps de crise*, Montréal, Remue-Ménage, 1991, p. 146.
6. L'utilisation du terme *conventionnel* remplace ici *traditionnel*. Il semble que les rôles associés aux genres relèvent d'une convention, qui se veut une tradition. Imposée avec l'accession au pouvoir de la bourgeoisie au XIX^e siècle, elle sert à justifier une nouvelle tradition, celle de la ménagère se consacrant à temps

complet à son rôle de mère et d'épouse ainsi que celle du père dont le rôle en est un essentiellement de pourvoyeur.

7. Tremblay, *loc. cit.*, p. 604.
8. Joan Sangster, *Dreams of Equality: Women on the Canadian Left, 1920-1950*, Toronto, McClelland and Stewart, 1989; Franca Iacovetta, Paula Draper et Robert Ventresca, *A Nation of Immigrants: Women, Workers and Communities in Canadian History, 1840-1960*, University of Toronto Press, Toronto-Buffalo-London, 1998; Linda Kealey et Joan Sangster (dir.), *Beyond the Vote: Canadian Women and Politics*, Toronto-Buffalo-London, University of Toronto Press, 1989; Linda Kealey, *Enlisting Women for the Cause: Women, Labour, and the Left in Canada, 1890-1920*, Toronto-Buffalo-London, University of Toronto Press, 1998. Peu d'études sont faites à ce sujet au Québec. Andrée Lévesque, *Résistance et transgression: études en histoire des femmes au Québec*, Montréal, Remue-ménage, 1995; Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, *De la poêle à frire à la ligne de tir: la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre 39-45*, Montréal, Boréal, 1981; Lucie Piché, *Femmes et changement social au Québec. L'apport de Jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966*, Québec, PUL, 2003.
9. Leon Festinger, *When prophecy fails*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1956.
10. La guerre a bouleversé les rôles sociaux et la Fédération valorise le modèle conventionnel féminin, mais ce dernier n'était pas particulièrement synonyme de réalité avant le conflit. La Crise a poussé les femmes à développer des stratégies de survie et le travail en fait partie. La ménagère se consacrant exclusivement à son foyer n'est donc pas une réalité répandue. Baillargeon, *op. cit.* Ainsi, ce serait plus le rétablissement d'une consonance idéale que réelle.
11. Gérin-Lajoie, mars 1943, p. 4-6.
12. *Ibid.*
13. Max Weber, *Le savant et le politique. Une nouvelle traduction*, Paris, La Découverte, 2003, p. 117-206.
14. s. a., avril 1943, p. 1.
15. s. a., juin 1942, p. 9.
16. Saint-Just, octobre 1947, p. 1.
17. s. a., juin 1942, p. 9.
18. Robert Putnam, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster, 2000, p. 29-180.
19. s. a., octobre-novembre 1941, p. 2.
20. *Ibid.*
21. Vautelet, mars 1944, p. 4.
22. *Ibid.*, p. 5.
23. Saint-Just, mai 1940, p. 1.
24. Bienvenue, *op. cit.*, p. 163.
25. Marie-Claire Malo, « Clientes ou militantes? Les consommatrices coopératrices au Québec, 1938-1978 », *Coopératives et Développement*, vol. 21, n° 1, 1989-1990, p. 232.
26. s. a., avril 1943, p. 12-13.
27. *Ibid.*

28. Louard, septembre-octobre 1942, p. 11.
29. s. a., avril 1943, p. 13.
30. Malo, *loc. cit.*, p. 235.
31. Florence Johsua, «S'engager, se désengager, se réengager: les trajectoires militantes de la LCR», *Revue Contretemps*, 19 mai 2007, p. 33-41.
32. Saint-Just, octobre 1947, p. 1.
33. *Ibid.*
34. *Ibid.*
35. *Ibid.*
36. Hurteau, avril 1940, p. 1-3.
37. Saint-Just, janvier 1943, p. 2.
38. Saint-Just, mai 1940, p. 2.
39. Saint-Just, novembre 1943, p. 1.
40. Le Moyne, juillet-août 1943, p. 6.
41. s. a., avril 1943, p. 1.
42. Gérin-Lajoie, mars 1943, p. 5.
43. Le Moyne, *loc. cit.* p. 7-8.
44. C'est par la création de ce comité que la guerre est soulignée pour la première fois par la Fédération. Beaupré, octobre-novembre 1939, p. 11-12.